

VOS SERVICES D'ASSISTANCE SANTÉ



Dans le cadre de votre contrat Generali Santé Pro, vous disposez d'un ensemble de services pour vous accompagner au quotidien en cas d'hospitalisation, d'incapacité de travail ou de décès de l'un des bénéficiaires du contrat.

Vous trouverez les principaux services dans ce document.

Pour connaître l'ensemble des prestations et leurs conditions d'application, vous pouvez consulter votre contrat.



VOTRE ASSISTANCE SANTÉ EST DISPONIBLE 24 H/24 - 7 J/7

Contactez notre partenaire Europ Assistance au 01 41 85 88 47 en précisant votre nom et numéro de contrat pour demander une assistance et bénéficier des services prévus (coût d'un appel local).

Connectez-vous à votre espace client et bénéficiez des services Med&Vous

pour vous accompagner à tout moment :

- téléconsultation médicale ;
- second avis médical ;
- programme hospitalisation.



VOS SERVICES AU QUOTIDIEN

VOUS POUVEZ AVOIR RECOURS À CES SERVICES À TOUT MOMENT



Mise en relation avec un réseau de prestataires

Nous vous communiquons les coordonnées de professionnels des services à la personne et aux biens proches de votre domicile : aide-soignante, infirmière, garde malade, aide ménagère, pédicure, coiffeur, artisans du bâtiment, etc.



Livraison de médicaments au domicile

En cas d'immobilisation, nous allons chercher vos médicaments dans une pharmacie proche de votre domicile (une livraison par évènement).



Service de renseignements et d'informations à caractère documentaire

Sur simple appel téléphonique, de 8 h 00 à 19 h 30, sauf dimanches et jours fériés, nous nous efforçons de rechercher les informations et renseignements à caractère documentaire et exclusivement d'ordre privé, destinés à orienter vos démarches (mariage, divorce, habitation, justice, etc.).



Mise à disposition d'un véhicule médical

À la suite d'une immobilisation au domicile, ou d'une hospitalisation, et hors cas d'urgence, nous recherchons une ambulance ou un véhicule sanitaire léger pour vous conduire au centre de soins ou d'examen de votre choix (les frais restent à votre charge).

VOTRE ENFANT VIENT DE NAÎTRE

VOUS POUVEZ CHOISIR L'UN DE CES 2 SERVICES

Aide puériculture

Nous organisons et prenons en charge l'envoi d'un intervenant qualifié (aide-puéricultrice, sage-femme ou infirmière) chez vous pour vous aider à maîtriser les gestes pour prendre soin de votre bébé (8 heures maximum sur une période de 10 jours).

Aide ménagère

Nous organisons la mise à disposition d'une aide ménagère pour effectuer les travaux ménagers à votre domicile (jusqu'à 20 heures de travail maximum) et ainsi vous soulager pendant cette période intense.

VOTRE NOUVEAU-NÉ EST HOSPITALISÉ

Présence d'un proche au chevet de l'enfant hospitalisé

Nous organisons et prenons en charge votre voyage aller-retour depuis la France ou celui d'une personne de votre choix, afin qu'elle se rende au chevet de l'enfant hospitalisé. Nous prenons en charge également les frais d'hôtel de cette personne (chambre et petit-déjeuner) pendant 5 nuits maximum, **jusqu'à un maximum de 60 € TTC par nuit.**

Soutien psychologique

Nous mettons à votre disposition un service d'écoute et d'accueil psychologique vous permettant de contacter par téléphone des psychologues cliniciens (prise en charge de 5 entretiens téléphoniques/an et par évènement).

Ce service est accessible, 24 h/24, 7 j/7 et 365 jours par an.

VOUS ÊTES ALITÉ PENDANT LA GROSSESSE (VOUS-MÊME OU VOTRE CONJOINT BÉNÉFICIAIRE)

Aide ménagère

Vous disposez de l'intervention d'une aide ménagère à répartir pendant le mois qui suit la date de l'immobilisation ou de l'hospitalisation (minimum 2 heures à la fois, jusqu'à 20 heures de travail).

Transport aller-retour d'un proche à votre domicile

Nous organisons et prenons en charge le voyage aller-retour d'une personne désignée par vos soins afin qu'elle se rende auprès de vous et garde vos enfants de moins de 16 ans à votre domicile.

Si vous ne pouvez pas l'héberger, nous organisons et **prenons en charge ses frais d'hôtel pendant 7 nuits à hauteur de 60 € TTC par nuit maximum.**

POUR VOS ENFANTS BÉNÉFICIAIRES
VOUS POUVEZ CHOISIR L'UN DES SERVICES SUIVANTS

GARDE DE VOS ENFANTS BÉNÉFICIAIRES DE MOINS DE 16 ANS



Nous organisons et prenons en charge la **présence d'une personne qualifiée pour venir garder vos enfants** de moins de 16 ans à votre domicile, pendant 20 heures maximum (minimum 4 heures et maximum 10 heures par jour).

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS BÉNÉFICIAIRES DE MOINS DE 16 ANS



Nous organisons et prenons en charge le **voyage aller-retour**, en train ou en avion, d'une personne désignée par vos soins pour venir chercher, à votre domicile, vos enfants à charge et les conduire chez un proche en France.

EN CAS DE MALADIE OU D'ACCIDENT D'UN ENFANT BÉNÉFICIAIRE AVEC IMMOBILISATION DE PLUS DE 12 JOURS OUVRÉS

En cas d'absence scolaire supérieure à 12 jours ouvrés, nous organisons et prenons en charge l'aide pédagogique à raison de 10 heures maximum par semaine et dans la limite de 6 semaines maximum (prestation possible pour 2 événements par an maximum).

VOUS ÊTES HOSPITALISÉ DE PLUS DE 5 JOURS, IMMOBILISÉ PLUS DE 7 JOURS OU EN CAS DE DÉCÈS

Aide ménagère

Vous disposez de jusqu'à 20 heures de travail fait par une Aide ménagère à répartir pendant le mois qui suit la date de l'immobilisation ou de l'hospitalisation (minimum 2 heures à la fois).

Conseil Social

Notre service d'accompagnement social vous apporte, par téléphone, une assistance technique si vous rencontrez des difficultés d'ordre familial, professionnel, administratif ou budgétaire.

POUR VOS ENFANTS BÉNÉFICIAIRES VOUS POUVEZ CHOISIR L'UN DES SERVICES SUIVANTS



Garde de vos enfants

Nous organisons et prenons en charge la **présence d'une personne qualifiée pour venir garder vos enfants** de moins de 16 ans à votre domicile, pendant 40 heures maximum (minimum 2 heures et maximum 8 heures par jour).



Accompagnement des enfants

Nous organisons et prenons en charge le voyage aller-retour, en train ou en avion, d'une personne désignée par vos soins pour venir chercher, à votre domicile, vos enfants à charge et les conduire chez un proche en France.



Transport aller-retour d'un proche à votre domicile

Nous organisons et prenons en charge le voyage aller-retour en train ou avion d'une personne désignée par vos soins afin qu'elle se rende auprès de vous et garde vos enfants de moins de 16 ans à votre domicile.

EN CAS D'HOSPITALISATION OU DE DÉCÈS

Soutien psychologique

À la suite du décès ou de l'hospitalisation d'un bénéficiaire, nous mettons à votre disposition et à celle des autres bénéficiaires du contrat un service d'écoute et d'accueil psychologique vous permettant de contacter par téléphone des psychologues cliniciens.

Ce service est joignable 24 h/24, 7 j/7 et 365 jours par an.

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ARRÊT DE TRAVAIL

Remplacement en cas d'arrêt de travail d'une durée supérieure à 5 jours

En cas de maladie ou d'accident impliquant un arrêt de travail d'une durée supérieure à 5 jours, nous vous mettons en relation avec une agence d'intérim proche de votre lieu de travail mettant à disposition du personnel qualifié apte à occuper votre poste.

EN CAS D'INVALIDITÉ

Bilan de l'habitat

Nous pouvons envoyer chez vous un spécialiste qui va réaliser un diagnostic pour mettre en évidence les équipements susceptibles de faciliter un maintien à domicile (installations de rampes d'accès, de poignées, élargissement de portes...).

Cette prestation est limitée à une intervention durant la durée du contrat.

EN CAS D'INCAPACITÉ DE TRAVAIL PERMANENTE OU PARTIELLE

Aide au retour à l'emploi

En cas d'incapacité professionnelle suite à une maladie ou un accident vous empêchant de reprendre une activité professionnelle dans des conditions identiques à celles précédemment occupées, nous vous accompagnons dans votre démarche de reconversion professionnelle ou de retour à l'emploi.

Aide au retour à l'emploi pour le conjoint sans activité

Si vous ne pouvez plus travailler suite à un accident ou une maladie, ou si vous décédez, nous accompagnons votre conjoint sans activité dans sa démarche de recherche d'emploi.

EN CAS DE DÉCÈS

Présence d'un proche

Si vous ou l'un des bénéficiaires du contrat, décédez au cours d'un déplacement en France, à plus de 100 km de votre domicile, nous organisons et prenons en charge le voyage aller-retour en train ou avion de la personne que vous aurez désignée depuis son domicile en France, afin qu'elle se rende chez vous et garde vos enfants de moins de 16 ans.

Rapatriement de corps

Nous participons aux frais de cercueil ou frais d'urne, que la famille se procure auprès du prestataire funéraire de son choix, **jusqu'à un maximum de 500 € TTC.**

Reconnaissance de corps et formalités décès

Nous organisons et prenons en charge le déplacement aller-retour en train ou en avion de la personne qui doit effectuer la reconnaissance du corps depuis la France jusqu'au lieu du décès, en France.

NOUS CONTACTER



Sur simple appel, **du lundi au samedi de 8 h à 20 h, hors jours fériés**, un rendez-vous est fixé avec un consultant en ressources humaines, spécialisé dans l'accompagnement individuel.

Votre contact

Dénomination sociale / Nom :

Adresse :

Tél : e-mail :

N° Orias* :

* Mention obligatoire pour les agents/courtiers.

Document non contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise aux règles d'acceptation des risques de l'assureur.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros. Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris. N° d'identifiant unique ADEME FR232327_03PBRV. Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

Europ Assistance France, Société anonyme au capital de 48 123 637 euros, entreprise régie par le code des assurances, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, sise 2 rue Pillet-Will, 75009 Paris.